

**Gérard TERRIER**

Député de Moselle  
Maire de Maizières-les-Metz

Maizières-lès-Metz, le 29 octobre 2012

Nos réf. : GT / GH / 38 10 12

Objet : suppression du dispositif sur les heures supplémentaires

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre courrier attirant mon attention sur votre opposition très vive à la défiscalisation des heures supplémentaires décidée par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances rectificative pour 2012.

Si je peux comprendre vos raisons, il n'en demeure pas moins que le contexte économique s'oppose au maintien de ces mesures de défiscalisation des heures supplémentaires et de leurs exonérations des cotisations patronales et salariales.

En effet, face à une montée rapide du chômage, la priorité absolue du Gouvernement est la création d'emplois ou leur maintien. Or, même si dans votre entreprise ceci n'a pas été le cas, ce dispositif est responsable de la destruction d'environ cent mille emplois en rendant moins cher, pour un employeur, le recours aux heures supplémentaires par rapport à l'embauche d'un nouveau salarié. Néanmoins, je me permets de souligner que l'exonération des cotisations patronales pour les entreprises de moins de vingt salariés subsiste.

D'ailleurs, la France était le seul pays au monde à subventionner les heures supplémentaires alors que le taux de chômage explosait. Quand l'Allemagne, face à la crise, investissait pour sauver l'emploi par le recours au chômage partiel, la droite, en France, dépensait cinq milliards par an pour un dispositif destructeur d'emploi.

Concernant le pouvoir d'achat des salariés français, la suppression de la TVA dite « sociale » restitue près de quatre cents euros aux vingt-huit millions de familles en France. De plus, les salariés qui font des heures supplémentaires continueront à toucher 25 % de salaire en plus au-delà de la 35<sup>ème</sup> heure et jusqu'à la 43<sup>ème</sup> heure et 50 % au-delà de la 43<sup>ème</sup> heure. Ces majorations, toujours défendues par la gauche mais combattues par la droite, permettent en réalité d'accroître le revenu des salariés et leur pouvoir d'achat.

... / ...

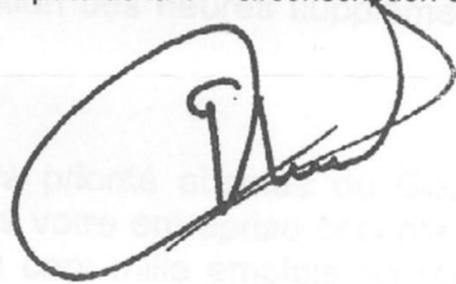
Je me permets de rappeler que les exonérations fiscales et sociales des heures supplémentaires ont coûté vingt milliards d'euros en cinq ans intégralement financées par l'emprunt donc par une augmentation du déficit public.

Concernant la hausse du forfait social sur la participation et l'intéressement, elle correspond à une volonté ferme d'atteindre la cible de déficit de 4,5 % du PIB sur laquelle notre pays s'est engagé alors que la situation laissée par nos prédécesseurs était plus dégradée -de sept milliards !- que prévue par ces derniers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma meilleure considération.

**Gérard TERRIER**

Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Moselle



Monsieur Gilles MANENT  
Directeur de DISPOFI  
Les Portes d'Espagne – Bat A2  
99, rue d'Espagne  
31100 TOULOUSE